

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2023**

Absents excusés :

Madame Katia JACQUIN donne procuration à Madame Stéphanie Pinier.
Madame Elodie Leffray donne procuration à Monsieur Nicolas Legeard.

Absente : Madame Nadège CARREAU

Secrétaire de séance : Mme Danielle Hérisse

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 août 2023 après relecture par Mme le Maire.

Délibération pour adoption du rapport 2023 de la CLECT : *Vote POUR à l'unanimité.*

Délibération pour adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Aujourd'hui le budget de la Commune s'appuie sur le plan comptable de la M 14. Au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M 57 s'appliquera mais le décret n'étant pas encore publié, il convient de délibérer.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération pour tarif de l'adhésion et vente de livres de la bibliothèque municipale :

Il est demandé à ce que l'adhésion à la bibliothèque municipale devienne gratuite pour toute nouvelle adhésion souscrite à compter du 1^{er} décembre 2023. Une carte d'adhérent est, toutefois, toujours à retirer à la bibliothèque. Il est précisé que tout ouvrage perdu ou dégradé reste à la charge de l'emprunteur.

Vote POUR à l'unanimité

Un désherbage (action de retirer) est nécessaire afin de renouveler le stock de livres mis à disposition.

Ces livres vont être donnés à une association de Requeil qui se chargera de les vendre lors du marché de Noël. Le produit de la vente sera versé à la Coopérative scolaire de Requeil. Les livres restants invendus seront donnés gracieusement à une association caritative.

Vote POUR à l'unanimité

Remerciements des bénévoles de la bibliothèque pour la boîte à livres.

Il est demandé un panneau signalétique pour indiquer « Boîte à Livres »

Il y a un projet de fresque sur le pignon de la bibliothèque. Un devis est en attente.

Délibération pour les modalités de la concertation citoyenne - Loi APER (Accélération de la production des énergies renouvelables) :

Une concertation est mise en place du 09/11/2023 au 23/11/2023 aux heures d'ouverture de la mairie. Les documents sont mis à la disposition des citoyens dans la Salle du Conseil.

Des permanences d'élus sont assurées :

- le 15/11/2023 de 9h30 à 11h30
- le 18/11/2023 de 9h30 à 11h30
- le 21/11/2023 de 9h30 à 11h30 puis de 14h30 à 17h

Vote POUR à l'unanimité

Des zonages sont proposés. Ce n'est pas une obligation.

La Commune doit être couverte à 42% de la consommation communale en 2030.

La diffusion de l'information se fait sur le site de la Commune, par le biais d'affichage chez les commerçants et sur le panneau de l'école.

Délibération pour admission en non-valeur :

Il s'agit de produits irrécouvrables concernant des titres de recettes afférents aux exercices comptables 2021, 2022 et 2023 pour un total de 3 354.24 €.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération pour Virements de crédits – Budget de la Commune :

- Admission en non-valeur :

022	:	- 3 360 €
6541	:	+ 15 €
6542	:	+ 3 345 €
- Indemnité élus :

022	:	- 1 600 €
6531	:	+ 1 600 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibération pour adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité :

Le groupement de commande actuel arrive à échéance au 31/12/2023.

Il est proposé, par le biais de la Communauté de Communes Sud Sarthe, un nouveau groupement de commande pour les années 2024, 2025 et 2026 pour les points de livraison présentant une puissance inférieure (tarif bleu) ou supérieure (tarif jaune) à 36 Kva.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération pour tarifs Cantine Scolaire :

Il s'agit de délibérer sur le tarif préférentiel appliqué au 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

Il est proposé 1.82 € par repas, ce qui représente 50% du tarif normal.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération pour numérotation de voies communales :

Il est nécessaire d'identifier et de numéroter un certain nombre de rues afin de les intégrer à la voirie communale.

Les rues concernées sont les suivantes :

Rue Constance Dutay, Rue des Rosiers, Rue des Lilas, Rue des Camélias, Rue des Mimosas, Rue du Lotissement « Foyer Manceau », Square de l'Etoile (rue), Square du Bois Long (rue), Espace François Mitterrand (rue), Rue Jules Verne.

Vote POUR à l'unanimité

Numérotation d'une parcelle route de la Servinière :

Il s'agit de la parcelle D n° 1107. Il est décidé d'attribuer l'adresse suivante : 27, Route de la Servinière.

La plaque est fournie par la Commune.

Vote POUR à l'unanimité

A.S. de Requeil – Subvention exceptionnelle :

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 385 € est proposée pour l'Association Sportive de Requeil afin de couvrir les frais d'embauche, par l'Entente, d'un formateur éducateur pour les enfants. 2 joueurs sont concernés pour Requeil.

Vote POUR à l'unanimité

Informations diverses :

La Zumba et le Pilat demandent s'il est possible d'utiliser la sono de la salle socioculturelle. Avant d'apporter une réponse, il est nécessaire de définir avec les intéressés le besoin exact.

Suite au refus de fermer le chemin communal des « grandes Roches », Madame le Maire fait la lecture du courrier des propriétaires ainsi que de la réponse apportée par la Mairie.

Parking de l'école :

- Demande des instituteurs d'avoir leur propre place :

Il est conseillé par la gendarmerie de ne pas répondre favorablement à cette demande car le parking deviendrait inutilisable même lors de la fermeture de l'école.

- Demande d'avoir 2 places PMR supplémentaires :

Une étude pour une place en plus de celle déjà existante va être réalisée.

- Dépôt Minute :

Une réflexion sur ce sujet est nécessaire.

Pour rappel, il existe le parking du City Stade, Allée de la Fontaine St Pierre, proche de l'école.

La date des Vœux du Maire est fixée au 11 Janvier 2024 à 20 heures.

La date du prochain Conseil Municipal est arrêtée au 24/11/2023 à 18h15.

La séance est levée à 11h40.

Ont Signé :

Le Maire
Christiane MARTIN

Le Secrétaire de séance
Danielle HERISSE